

Commune de Farges
Procès - verbal n° 57 du Conseil Municipal
Séance du mardi 5 février 2019

Présents : Monique GRAZIOTTI - Catherine CAILLET - Noël PLISSONNIER - Catherine DAVIT - Simone ARMAND - Patrick BESTMANN- Corinne EVRARD – Sonia LOVENJAK-LEBEUF – Arnaud MARTIN - Michel REY - Joseph WAPOU

Absents excusés : Yveline GALLETTI (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - Dimitri AMADIEU (pouvoir à Sonia LOVENJAK-LEBEUF) -

Absents : Laurent FILPA - Gaël ORIA

1. Conseil Municipal :

Désignation du secrétaire de séance : Simone ARMAND

Procès-verbal n° 56 de la séance du 8 janvier 2019 : **Accepté à l'unanimité.**

2. Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) : Le compte-rendu du conseil communautaire est présenté. Il est disponible en Mairie.

3. Urbanisme : (pour information) ont été délivrées les demandes d'urbanisme : PC MIALON Audrey - PC MAJETNIAK Jean-Michel – PC COMMUNE DE FARGES (Hangar) – DP PELLETIER Bernadette – DP BESTMANN Patrick – DP MATRAT Olivier.

4. Délibérations :

- **Etablissement Public Foncier (EPF) :** convention, sujet reporté au point « divers ». **Délibération retirée.**
- **Modification des statuts du SIVOM du Crêt d'eau :** Deux communes membres du SIVOM ont fusionné en commune nouvelle « Valserhône » (Bellegarde et Chatillon en Michaille). Lors de la dernière assemblée, les membres du SIVOM ont choisi de modifier les statuts en spécifiant bien que les cotisations augmenteraient pour les nouvelles entités, en fonction du nombre de communes regroupées. Le nouvel article 8 prévoit ces changements pour les deux cartes du syndicats. **Accepté à l'unanimité.**
- **Entreprise 3D Ouest :** maintenance du logiciel de cantine/garderie : Avec la mise en place du RGPD, il est obligatoire de prévoir une maintenance garantissant les données personnelles transitant par ce logiciel. Le coût annuel est de 342 € TTC. **Accepté à l'unanimité.**
- **Appartement N° 2 de la Mairie :** Location ou mise à disposition : Le locataire de l'appartement N° 2 de la Mairie a résilié son contrat de location au 12 avril ; il est proposé de remettre en location cet appartement et d'autoriser le maire à signer le bail. **Accepté à l'unanimité.**
- **Installation d'une unité d'éducation (UE) de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Péron au sein de l'école « Roger Vailland » à Farges :** Suite à la demande de l'éducation nationale, il est proposé à l'assemblée d'accepter une unité d'enseignement rattachée à l'IME devant ouvrir en septembre 2019 à Péron, à l'école « Roger Vailland » de Farges. La convention avec l'éducation nationale sera de trois ans. **Accepté à l'unanimité.**
- **Déclaration de travaux pour les locaux recevant l'UE de l'IME :** Quelques travaux doivent être envisagés. La CAPG propose de prendre en charge ces frais. Une déclaration de travaux sera déposée. **Accepté à l'unanimité.**

- **DETR 2019** : Demande de subvention pour l'accessibilité de la Mairie : Il est proposé de demander aux services de l'Etat une subvention pour les travaux d'accessibilité sous forme de la « DETR ». 20% de la dépense pourraient être accordés au minimum sur une estimation de 222 000 € HT + 18% représentant les honoraires. **Accepté à l'unanimité.**
- **SIEA** : enfouissement des réseaux chemin du Quart d'Avo, rue de la République (N° 870 au N° 1166) et route d'Asserans (voie ferrée).
Le SIEA a proposé l'avant-projet sommaire au montant de :
302 000 € TTC pour l'enfouissement des réseaux part communale : 0€
75 000 € pour Télécom part communale : 67 500 € TTC
78 000€ TTC éclairage publique part communale : 17 204.88 €. **Accepté à l'unanimité.**
- **Programme changement éclairage en LED** : chemins de Vernet, Martenans, Chasuet, Beudet et route du Col du Sac.
Le SIEA a proposé l'avant-projet sommaire au montant de :
28 000 € pour l'enfouissement des réseaux part communale : 0€. **Accepté à l'unanimité.**

5. Divers :

- **Suivi projet Magasin de producteurs et MFR** : l'appel d'offres est lancé et les travaux devraient débuter en mars.
- **Maison Familiale Rurale** : l'association porteuse du projet sera créée courant février ; son siège sera à la mairie de Farges.
- **Etablissement Publics Fonciers (EPF)** : Le Directeur a été sollicité pour présenter les dispositions de cet établissement qui prête les fonds nécessaires aux collectivités au taux 0. Les remboursements peuvent se faire de deux façons : remboursable après une durée de 4 ans ou payable annuellement sur 1/ 12°. Il pourrait être utilisé pour acheter du foncier.
- **Devis Arkeaweb** : Une entreprise a été consultée pour archiver le stock de documents entreposé au grenier de la Mairie. Ils seront triés, stockés en partie dans un nouveau local et détruit selon la règlementation appliquée par les archives départementales.
- **SUNINFRANCE** : Demande pour l'installation d'un site dédié au déploiement de l'Energie Solaire : Cette société souhaite utiliser l'espace des anciennes carrières de l'entreprise FAMY/PELICHET. Ces terrains étant réservés à l'agriculture, le conseil se prononce contre cette étude. De plus le site est situé près des habitations du hameau d'Asserans.
- **Une réunion publique** organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex se tiendra le mercredi 27 février pour présenter le PLUi.
- **Elections Européennes** : Elles sont prévues le dimanche 26 mai.
- **M. Michel REY** rappelle la demande de M. Léon GIREL sur l'état d'avancement de l'installation d'un coussin lyonnais sur le haut du chemin du Quart d'Avo. IL est répondu qu'il ne sera pas possible d'installer 3 coussins berlinois dans cette rue ; trop de fargeois se plaignent de la vitesse excessive dans leur rue. Le cabinet ALPURD devant étudier la rue Pierre Malfant sera aussi sollicité pour la rue du quart d'Avo.
- **M. Patrick BESTMANN** demande l'installation de la plaque "Impasse Soudrine". Elle n'avait pas été posée depuis la création de cette impasse car le lampadaire devait être changé lors des travaux d'enfouissement. Elle le sera ces prochains jours.
- **ENEDIS** organise des temps de questionnement sur les compteurs LINKY. Le prochain rendez-vous aura lieu à Péron, le mercredi 13 février de 16h à 18h. Chaque administré peut s'y rendre sans rendez-vous.

Séance levée à 9h20

Le secrétaire de séance :
Simone ARMAND.

